

Environnement

Chenilles processionnaires : chêne et pin, un double fléau dans le Jura

Ce mardi 21 mai, Fredon et l'Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté organisaient à Dole la première édition régionale de la Journée nationale des chenilles processionnaires, à destination notamment des élus et des collectivités locales. En Franche-Comté, cet insecte urticant classé nuisible depuis 2022 est présent sous deux formes : la chenille processionnaire du chêne, présente dans tous les départements, et celle du pin, détectée dans le Jura et en Haute-Saône.

Au même titre que l'ambrosie, la chenille processionnaire du pin et celle du chêne sont classées, depuis 2022, parmi les espèces dont la prolifération est nuisible à la santé humaine. En Franche-Comté, elles sont présentes depuis plus de quinze ans, explique Émilie Leboucher, chargée de mission santé du végétal au sein de la Fredon Bourgogne-Franche-Comté. « Une présence principalement liée au réchauffement climatique : la chenille du pin monte vers le nord car les hivers sont plus doux. Et celle du chêne descend vers le sud, là où il fait plus chaud. » Dans la région, on trouve des chenilles



En plus d'altérer la santé des humains et des animaux, la chenille processionnaire affaiblit le végétal en se nourrissant des feuilles et des aiguilles des arbres. Photo Éric Thiebaut

processionnaires du pin dans le Jura et en Haute-Saône, tandis que la chenille processionnaire du chêne est déjà présente dans tous les départements.

Des effets sur l'homme et l'environnement

Particularité de ces insectes : en plus d'affaiblir le végétal, en se nourrissant des feuilles et aiguilles des arbres, ils impactent la santé. « Le contact avec leurs

poils urticants peut provoquer des réactions allergiques, cutanées ou oculaires s'ils sont transportés par le vent. Cela peut paraître anecdotique mais ça arrive souvent. » Ils peuvent aussi entraîner des troubles du système respiratoire ou digestif, sans oublier les animaux : chats, chiens, chevaux. « S'ils prennent des chenilles dans la gueule, leur langue se nécrose et ils peuvent la perdre », met

en garde Émilie Leboucher. D'où l'intérêt pour les collectivités d'être bien au courant de la problématique.

Ce mardi 21 mai, élus et collectivités de toute la région étaient d'ailleurs invités à participer à des ateliers dans le cadre de la première édition régionale de la Journée nationale des chenilles processionnaires, à Dole. Quatre webinaires seront également organisés entre

le 28 mai et le 6 juin. Objectif : leur donner les clés afin de mettre en œuvre « une lutte concrète contre la propagation des chenilles dans des zones prioritaires au niveau de la santé : aux alentours des parcs, des Ehpad, des écoles, des centres de santé ».

Un système de signalements

Depuis deux ans, tout un chacun peut signaler la présence des chenilles processionnaires en remplissant un formulaire en ligne. « Une application téléchargeable sera bientôt disponible », annonce M^{me} Leboucher. « Plus on a de signalements, plus on a de connaissances précises. À l'heure actuelle, il n'y a pas d'arrêtés préfectoraux dans la région, mais s'il y a des données, cela montrera que les chenilles sont là et que c'est un problème sanitaire. » Un arrêté rendrait obligatoire la lutte contre les chenilles processionnaires jusqu'aux particuliers. « À l'heure actuelle, on peut agir jusqu'aux communes. Si c'est sur le domaine privé, on peut informer et encourager la bonne volonté de la personne. »

● Éléonore Tournier

Infos et signalement sur chenille-risque.info

Quels moyens pour limiter sa propagation ?

Les méthodes de lutte contre les chenilles processionnaires sont nombreuses et pour la plupart saisonnières. En effet, selon la période de l'année, la chenille peut être localisée dans le sol ou dans les arbres, sous forme d'œuf, de papillon, ou bien sûr de chenille. Un cycle de vie qui nécessite d'adapter les méthodes de lutte tout au long de l'année.

Par ailleurs, chaque technique est insuffisante utilisée seule : pour être efficace, il est indispensable de combiner plusieurs méthodes.

● Le piège à collier

Vous l'avez peut-être déjà vu accroché à des pins. Il permet de capturer les chenilles quand elles descendent de l'arbre en procession, de février à juin. Ce piège



Entre juillet et août, le piège à phéromones capture les papillons mâles, attirés par une phéromone attractive de synthèse. Photo Léandre Morand

n'est pas efficace contre la processionnaire du chêne.

● Le piège à phéromones

Utilisable entre juin et août, ce piège permet d'attirer les papillons mâles dans un entonnoir grâce à une phé-

romone de synthèse. Puis en fonction du modèle, le papillon est noyé ou collé à de la glu. Là encore, ce piège n'est pas adapté pour la processionnaire du chêne.

● Le pistolet lanceur

De juin à août, avec un pistolet de type paintball, des phéromones contenues dans des billes de cire peuvent être projetées sur l'arbre, créant pendant environ deux mois une confusion sexuelle qui empêche les papillons mâles de localiser les femelles.

● Lutte par pulvérisation

Cette technique, efficace entre avril et mai, consiste à pulvériser un produit phytosanitaire homologué, le BTK, sur les arbres afin de tuer les jeunes chenilles s'alimentant

de feuilles. Le produit a l'avantage de ne pas être toxique pour les autres espèces.

● Destruction mécanique

Entre mai et août, il est possible de détruire manuellement les nids accrochés aux arbres, les chenilles n'étant pas urticantes durant cette période.

● Les prédateurs naturels

Au printemps, lorsque les cocons sont dans le sol, les poules peuvent être un allié efficace en se nourrissant des processionnaires. On peut également favoriser l'implantation d'autres prédateurs naturels, comme la mésange charbonnière et les chauves-souris.

● De notre correspondant, Léandre Morand